

Centrale photovoltaïque de Roiffé

Observation n°1 :

Madame, Monsieur,

Je vous contacte aujourd'hui dans le cadre de l'enquête publique lancée suite à l'arrêté préfectoral n° 2024-DCPPAT/BE-048 en date du 8 mars 2024 relatif à la possible construction d'une centrale photovoltaïque au sol localisée au Bois de la Rigalière à Roiffé.

Résidant à proximité de ce bois, et ayant vu l'annonce d'enquête publique en me promenant avec ma mère dans l'allée le long du bois de la Rigalière, je souhaite par la présente exprimer mon opposition à ce projet.

La lutte écologique et contre le changement climatique est une priorité. Malheureusement, la réduction de nos émissions de CO2, bien que cruciale, n'est pas la seule cause devant être défendue, et celle-ci ne doit pas se faire au détriment de la biodiversité - ce qui est recommandé par le consensus scientifique.

Le rapport de la MRAe précise par ailleurs qu'il doit y avoir un « développement prioritaire et systématique du photovoltaïque sur les terrains déjà artificialisés » (page6).

Comment donc expliquer le choix de créer cette centrale sur plus de 5ha d'espace naturel, offrant une réserve de biodiversité avec des espèces en danger ? Pourquoi ne pas privilégier d'autres emplacements n'impliquant pas une destruction de la biodiversité, par exemple des surfaces construites, hangars agricoles ou encore la champignonnière ?

De plus, le rapport de la MRAe indique ne pas avoir pu analyser en détail le dossier, et ne faire que des recommandations générales. Cela rend d'autant plus difficile au citoyen la possibilité de s'exprimer sur l'enquête publique.

Le terrain n'étant pas relié au réseau électrique, c'est encore d'autres travaux de raccordement donc l'impact n'a pas été clairement identifié.

Enfin, il est difficile de concevoir que les zones non construites sur le terrain du projet, du fait de leur fort enjeu environnemental (eau, faune, flore), soient suffisantes.

Je me questionne donc sur la pertinence de ce projet, en particulier étant donné l'impact sur la biodiversité, et sa priorité (outre que celle de l'argument économique) comparée à d'autres solutions réutilisant des zones déjà artificialisées.

En vous remerciant de votre attention,
Bien à cordialement,

Marine L'Yvonnet